

Accusé de manipulations spirituelles et tentative de viol au sein de son église à Nzeng-Ayong Le pasteur Marcel Koumba dénoncé par un de ses fidèles

AEE

Libreville/Gabon

Le pasteur de l'église de réveil Thessaloniens de Nzeng-Ayong, Marcel Koumba, se trouve à la prison centrale de Libreville depuis jeudi dernier, suite à une plainte d'un membre de son assemblée, qui l'accuse de manipulations spirituelles et tentative de viol sur ses trois filles. L'intéressé a été interpellé mardi dernier par les éléments de gendarmerie de la brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ) du tribunal de Libreville.

MARCEL Koumba, pasteur de l'église Thessaloniens, sise à Nzeng-Ayong Fin-Goudron, se trouve depuis jeudi dernier en détention préventive à Gros-Bouquet. Il a été interpellé deux jours plus tôt par la Brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ) du tribunal de Libreville, suite à une plainte d'un de ses fi-

dèles, M.J.A, faisant état de manipulations spirituelles sur lui et sa famille et tentative de viol sur ses trois filles.

La perquisition effectuée par les pandores chez l'homme de Dieu a permis de retrouver près de cent vidéos dans des téléphones portables placés sous scellés et dans lesquels, indique une source proche du dossier, on voit le pasteur procédant à des atouchements corporels sur les parties intimes de certaines de ses fidèles, lors des exercices dits de délivrance, dans une salle close.

Selon la même source, depuis six ans, M.J.A, homme d'affaires gabonais et sa famille, prient à l'église Thessaloniens, dont la chapelle est située dans la zone dite Fromager, à Nzeng-Ayong. Mais cela fait quelques mois, à la suite du décès dans des conditions mystérieuses de la nièce du berger, que



Photo : DR

Le "berger" Koumba poursuivi pour des faits contraires à l'éthique religieuse. Photo de droite : L'église Thessaloniens du pasteur Marcel Koumba, sise à Nzeng-Ayong Fin-Goudron.



Photo : AEE

l'église est délocalisée pour être érigée à Fin-Goudron. Dévoués, l'homme d'affaires et sa femme financent la construction du nouveau temple et offrent même deux véhicules au pasteur Koumba, un Prado et un Renault. C'est qu'une confiance aveugle s'est installée entre le couple et le leader de Thessaloniens. Et c'est donc tout naturellement que M.J.A et son épouse lui confient

régulièrement leurs trois filles adolescentes, pour des séances de prières et de délivrance. Mais en lieu et place de séances de prières, le pasteur s'érige plutôt en un play-boy doublé d'un manipulateur spirituel, faisant subir aux jeunes filles des atouchements sur les parties intimes de leur corps, qu'il filme à l'aide de son téléphone portable. C'est à ce supplice, fait savoir un gendarme, que les enfants

de M.J.A. auront été exposés depuis le mois de juin, jusqu'à ce que le scandale éclate au grand jour. En effet, au bout d'un moment, le papa constate que depuis que ses trois filles subissent des séances de délivrance, sa benjamine de 10 ans présente des troubles de la personnalité. M.J.A, en présence de sa femme, "cuisine" alors les enfants, qui finissent par lâcher le

morceau, en racontant tout ce que le pasteur leur fait subir.

Surpris et excédé, le couple s'empresse de faire une descente chez son directeur de conscience, à l'effet d'obtenir des explications au sujet de ces graves accusations. Mais aux dires de l'enquêteur, le pasteur Marcel Koumba aurait fait savoir aux parents que ce ne sont que « des illusions des enfants poussés par le démon, qui veut nuire » à son œuvre. Des déclarations qui ont littéralement achevé de convaincre M.J.A., qu'il était en face d'un loup ravageur caché dans des habits d'un serviteur de Dieu.

Se sentant en effet trahi, il dépose aussitôt plainte à la BSPJ. Et c'est la semaine dernière que Marcel Koumba est interpellé, puis présenté devant le parquet, qui l'a mis sous mandat de dépôt, en attendant son jugement.

Plus d'un mois et demi après la mort de Béranger Obame Ntoutoume

Une dizaine de policiers entendus par le parquet de Libreville

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

L'institution judiciaire a décidé d'un autre déferrement des intéressés dans les tout prochains jours, parce qu'elle estime que l'enquête diligentée par le B2 comporte encore plusieurs zones d'ombre. D'où la relaxe provisoire des agents de la préfecture de police que la famille du jeune commerçant décédé considère pourtant comme les auteurs présumés de la mort de leur fils.

COMME annoncé dans notre livraison du week-end dernier, les éléments de la Direction de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (B2) ont soumis au procureur de la République les conclusions de l'enquête relative à la mort de Béranger Obame Ntoutoume, le vendredi 6 novembre dernier, à l'Hô-

pital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba de Melen, à la suite de graves blessures (lire l'Union du 6 novembre 2015).

Aussi, une dizaine de flics en poste à la préfecture de police de Libreville ont-ils été déferés, hier, devant le parquet de la capitale gabonaise. Objectif : déterminer le degré de responsabilité des uns et des autres dans cette affaire actuellement sujette à une forte instrumentalisation.

Une source proche du dossier indique que trois des agents de l'unité de police pointée du doigt sont absents de la procédure, parce qu'ils sont actuellement en congés. Au terme de l'audition des deux parties - aussi bien les parents du défunt que les agents des Forces de police nationale (FPN)-, qui s'est achevée vers 14 heures, le parquet a décidé de renvoyer le défer-

rement dans les tout prochains jours. Au motif que, d'après cette même source, il existerait encore plusieurs zones d'ombre que l'enquête du B2 ne comble pas pour l'instant. D'autant qu'il est absolument nécessaire d'éclairer l'instruction

sur ces non-dits à charge ou à décharge, en vue d'une meilleure manifestation de la vérité.

La garde à vue des intéressés ne pouvant être prolongée indéfiniment, ils sont sortis libres de leurs mouvements, en atten-

dant le prochain rendez-vous devant le procureur de la République.

Du coup, la colère des parents de Béranger Obame Ntoutoume pouvait se lire, hier, au parvis du parquet de Libreville. Ceux-ci considèrent, par ail-

leurs, que les faits du 1er novembre dernier n'ont pas été rapportés dans leur entièreté dans la presse. Mais aussi, et surtout, que les policiers se sont donné le mot pour décliner la même version à l'instruction.

Affaire à suivre.



Le palais de justice en charge des poursuites a confronté les deux parties.

Photo : Archives l'union

REMERCIEMENTS

Monsieur Salomon Urbano OLYMPIO, ses enfants Muriel, Joan, William, Carl et petits-enfants Katia, Sean, Neil et familles, sensibles aux soutiens et témoignages de sympathie que vous leur avez manifestés à la suite du décès de leur épouse, mère, grand-mère, fille et belle-fille

Marlène Efua OLYMPIO

Vous prie de trouver ici l'expression de leurs sentiments de profonde gratitude.